

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 069-216900621-20250515-04_05_25-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 15/05/2025

Date de convocation : 09/05/2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Arnaud MOUNIER

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Bernadette MARTIN, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Valérie VENET, Marie Agnès FAYOLLE, Eliane MURIGNEUX,

Étaient excusés : Delphine CHILLET, Pierre Emmanuel GRANGE, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD

N° 04.05.25

OBJET : Convention de partenariat pour une mise à disposition de personnel en vue d'exercer des fonctions d'adjoint du patrimoine à la bibliothèque de Coise.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 13/01/2022 approuvant la mise à disposition de Mme GOUTTENOIRE épouse VILLEMAGNE Véronique, adjoint territorial du patrimoine principal 1^{ère} classe, titulaire ; du 1^{er} Janvier 2022 au 30 Juin 2022, et l'autorisant à signer la convention de mise à disposition.

A compter du 1^{er} Juillet 2022 Mme GOUTTENOIRE épouse VILLEMAGNE Véronique employé par la commune de Aveize, a augmenté son temps de travail de 33/35^{ème} contre 30/35^{ème} auparavant. Le temps alloué à la mise à disposition de la commune de Coise est passé à 5h/semaine.

La convention arrivant à échéance il convient de renouveler celle-ci à compter du 1^{er} Juillet 2025 et ce pour une durée de trois ans (renouvelable)

Monsieur le Maire donne lecture de la nouvelle convention à intervenir.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur le sujet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré

A l'unanimité des membres présents

1° - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel en vue d'exercer des fonctions d'adjoint du patrimoine à la bibliothèque de Coise du 1^{er} juillet 2025 au 30 Juin 2028.

2° - AUTORISE Monsieur le maire à signer les avenants sur y a lieu

3° - CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et, an ci-dessus. Suivent les signatures au registre des délibérations.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Philippe BONNIER



Le secrétaire de séance,
Arnaud MOUNIER